

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 08 juillet 18h30min

Conseillers en exercice : 7 Présents : 7 Absents : 0

L'an deux mil vingt-six, le mercredi huit juillet, s'est réuni le Conseil Municipal de POUILLAT légalement convoqué le 03/07/2026 sous la présidence de M. Jean-Pierre REVEL, Maire.

PRESENTS : Jean-Pierre REVEL, Pascale SALVI, DUNAND Bernard, MOURA Nadège, BENIER Gabriel, CHERBUT Caroline, NOVELLI Henri

Absent : ////////// Secrétaire de séance : Caroline CHERBUT

Approbation du P.V. du 20 mai 2026
« Approuvé par voix 7 sur 7 »

Délibération n°2026-07-08-01 : Subvention Coopérative Scolaire Nivigne et Suran
Monsieur le maire donne lecture

Demande de subventions pour le budget 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 7 voix sur 7

- Attribue les subventions suivantes pour le budget 2026 :

ASSOCIATION	MONTANTS
Coopérative scolaire de l'école primaire de Nivigne et Suran	550.00 euros

Délibération n°2026-07-08-02 : Renouvellement location terrain communal
Monsieur le Maire donne lecture ;

Madame ROUARD Danièle, demande le renouvellement de la location de la parcelle communal ZC 0132, pour mettre sa jument.

Après avoir délibérer, le conseil municipal décide par 7 voix sur 7

- Décide de renouveler mettre la location pour un durée d'un an avec état des lieux
- Fixe la location à 100 euros l'année
- Charge Monsieur le Maire de faire signer la convention.

Délibération n°2026-07-08-03 : Devis nettoyage forestier
Monsieur le Maire présente ;

Trois devis pour faire le nettoyage forestier de la plantation de 2022

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
NAUDET	8 550.00	10 260.00
Office National des Forêts	17 060.00	20 472.00
FG Multi-Bat		10 964.90

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décide à l'unanimité par 7 voix sur 7

- Accepte le devis de l'entreprise NAUDET d'un montant de 8 550 HT
- Autorise le maire à signer tous les documents en relation avec le projet.

Délibération n°2025-07-08-04 : Demande d'achat d'une parcelle communale

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier reçu de Monsieur BENIER Frédéric, dans lequel ce dernier sollicite l'achat de la parcelle B78 afin de relier ses autres parcelles en limite de celle-ci.

Après discussion entre les membres du conseil municipal, la demande d'acquisition formulée par Monsieur BENIER Frédéric est soumise au vote. Il est à noter que Monsieur BENIER Gabriel n'a pas participé à ce vote.

Le résultat du scrutin est le suivant : 4 voix contre, 1 voix pour et une abstention.

Le conseil municipal refuse la demande d'achat de la parcelle B78 par Monsieur BENIER Frédéric.

Questions diverses :

Renouvellement des baux pour l'EARL des 2 monts

Parking pour stationnement des poids lourds : emplacement validé. Devis LEOBAL en attente

Plan communal de sauvegarde : présentation de la mise à jour

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Pierre REVEL



Secrétaire de séance,
Caroline CHERBUT

